

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLEÈS, Patrice LAURENT, Christian LÉCHIT, Henri POUSTIS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. Alain BOUCHECAREILH, Louis COSTEDOAT, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Didier REY.

**OBJET : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS
COMMUNAUTAIRES, CONTROLES REGLEMENTAIRES SUR LES ENGINS ET
EQUIPEMENTS DU PARC ROUTIER ET NETTOYAGE DE VITRES – AVENANT
N°2 AU LOT 1 : VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 3 janvier 2015, décomposée en 6 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Vérifications des installations électriques et gaz
2	Maintenance des ascenseurs et monte-charge
3	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
4	Nettoyage des vitres des bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des galeries marchandes de Mourenx
5	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
6	Contrôles règlementaires sur les engins et équipements du parc routier

LOT 1 : VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ

Le lot n°1 a été attribué le 27 juillet 2016 à la société **Dekra** pour un montant estimatif sur quatre ans de **15 100 euros HT**.

Avenant n°1 :

Cet avenant avait pour objet d'ajouter la vérification des installations électriques de deux chalets de la base de loisirs à Orthez-Biron.

Le montant de cette modification s'élève à 480 € HT sur quatre ans soit +3.18 % du montant du marché.

Avenant n°2 :

Cet avenant 2 a pour objet la prise en charge de la vérification annuelle des installations électriques et gaz de la nouvelle crèche, rue Xavier Darget et l'office de tourisme, place d'armes à Orthez à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2020 (fin du marché).

Le montant de cette modification s'élève à 860 € HT sur 2 ans, soit + 5,70 % du montant initial du marché et 8.88 % cumulés des avenants.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/12/2018